

36 000 communes

LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

 **AMRF**
ASSOCIATION DES MAIRES
RURAUX DE FRANCE

N° 419

OCTOBRE 2024

CONGRÈS

Communes et Départements : la force de la proximité



DOSSIER

Santé des maires, les joies de l'engagement

PAROLE À

Les élus de Côte-d'Or accueillent le Congrès

Édité par l'Association des
maires ruraux de France
(AMRF) // 302 rue Garibaldi
69007 LYON
Tél. 04 37 43 39 80
amrf@amrf.fr

Fondateurs :

Etienne Furtos, Jean Herbin,
François Paour,
Gérard Pelletier,
Pierre-Yves Collombat,
Andrée Rabilloud

Rédaction :

302, rue Garibaldi
69007 LYON
Tél. 04 37 43 39 80

Directeur de la publication :

Michel Fournier

Directeur de la rédaction :

Cédric Szabo

Rédaction en chef :

Pierre-Marie Georges

Comité de rédaction :

Daniel Barbe, John Billard,
Jean-Paul Carteret,
Dominique Chappuit,
Sébastien Gouttebel,
Michel Gros, Nadine Kersaudy,
Eric Krezel, Fanny Lacroix,
Yvan Lubraneski,
Gilles Noël, Louis Pautrel

Impression :

Imprimerie IPS // Dépôt
légal : 3^e trimestre 2024 //
CPPAP 0626 G 84400 //
ISSN 0245 - 3185

Relation abonnés - Réseau :

Catherine Champeymont
Tél. 04 37 43 39 80
amrf@amrf.fr

Abonnements :

Adhérents 19 €,
Non-adhérents 37 €,
CCP LYON 1076-40 Y

Photo de Une : ©AMR88

Vous avez une question ?

contactez l'AMRF

☎ 04 37 43 39 80

✉ amrf@amrf.fr

et retrouvez-nous sur

🌐 www.amrf.fr

🐦 @Maires_Ruraux

f @mairesrurauxamrf

Des maires au service des maires

Édito

Duo d'avenir et force de la proximité

Avec l'intitulé de ce congrès, tout est dit ! En effet, nous nous apercevons chaque jour des effets pervers de cette loi dite NOTRe, résultat d'une complicité entre le machiavélisme de la Haute Administration et la lâcheté des élus nationaux de l'époque qui avaient, ensemble, une formule commune : "toujours plus grand", pour les métropoles, les grandes régions, les intercommunalités XXL, les fusions des communes... jusqu'à prôner la disparition du département.

Nous avons pu alors assister "après le Roi" au retour de la Royauté avec ses Duchés, ses Comtés, ses Seigneuries, ses Vassaux et autres ... à la sauce dite républicaine, emportant toute libre autonomie aux collectivités créées par la Révolution, c'est-à-dire dans l'ordre : la Commune, le Département.



Faire le constat de l'erreur de la loi NOTRe qui continue à nous enfermer dans une prison organisationnelle

Tout ceci, avec un affichage mensonger, car la compétence générale est réduite comme peau de chagrin. Et pourtant, la commune et le département restent les premières réponses pour nos administrés d'où ce duo d'avenir et force de la proximité.

Est-il interdit de faire le constat de cette erreur fondamentale qui continue à nous enfermer dans une prison organisationnelle qui ne convient finalement à personne, même pas aux gardiens !

Il nous faut, à tous les échelons, avoir le courage de faire une analyse la plus objective possible de cette erreur de casting !

Les communes sont les représentantes de leurs habitants, et ceux des communes rurales doivent pouvoir se retrouver dans les fondamentaux de notre République.

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Et ce n'est malheureusement pas toujours le cas !

Si les régions, les intercommunalités et les syndicats ont tout leur intérêt et participent au développement des territoires, il est incontestable que l'avenir de notre pays se trouve aussi et surtout dans nos Ruralités riches de leurs Espaces !

MICHEL FOURNIER

Président de l'AMRF

4

BRÈVES

7

DOSSIER

SANTÉ DES MAIRES : LES JOIES DE L'ENGAGEMENT

L'étude réalisée par deux chercheurs en partenariat avec l'AMRF éclaire les motifs profonds de la santé des maires.

Si les sources de stress illustrent l'urgence de la création d'un véritable statut de l'élu, les nombreuses sources de satisfactions expliquent les motifs de l'engagement des maires et sont autant de pistes pour renforcer le rôle des élus dans la société.

12

ACTUALITÉS

Santé / l'AMRF partenaire d'une action de prévention

Zonage / l'usine à gaz du classement FRR

Urbanisme / l'inquiétude des communes en RNU

Associations / les propositions du rapport Cibert

Recensement / la date de référence avancée d'un an

France Services / les louanges de la Cour des Comptes

Commerces / une association dédiée aux projets en ruralité

16

RÉSEAU

AUBE // Bienvenue au nouveau président

FRANCE // L'opposition des AMRs aux propos du ministre démissionnaire

LOIRE // Le grand atelier territorialisé en action

FRANCE // L'opposition au transfert de l'eau et de l'assainissement

FRANCE // La lutte multiforme des AMRs pour l'accès aux soins

HAUTE-VIENNE // Une motion pour l'école rurale

FRANCE // Vos AG départementales

20

PAROLE À

LES ÉLUS DE CÔTE-D'OR ACCUEILLENT LES CONGRESSISTES

22

FENÊTRE SUR

LES RELATIONS FINANCIÈRES COMMUNES/ DÉPARTEMENTS

La Direction des études et de la recherche de La Banque Postale décrypte en exclusivité pour l'AMRF les relations financières entre les Communes rurales et les Conseils départementaux.

36 000 COMMUNES



Sur un fil

C'est un texte plus grave et solennel qui accompagne ce mois-ci votre traditionnelle rubrique dédiée aux inepties de la fonction de maire.

Un samedi de juin, alors qu'il est à son bureau à la mairie, un maire entend des motards troubler la tranquillité du village, fanfaronnant dans la rue en faisant hurler leur rupteur. Informé par une association du passage d'un rallye dans sa commune, il sort de son bureau pour les calmer.

Une fois dans la rue, le convoi est déjà passé, quand arrive à vive allure un autre motard dans la rue à sens unique limitée à 30 km/h. Agacé, l' élu se met en opposition du deux-roues, alors que le jeune conducteur, disant plus tard qu'il n'avait pas reconnu le maire, préfère continuer son chemin plutôt que de ralentir. Se dégageant instinctivement, l' élu crochète le motard qui tombe plusieurs mètres plus loin. Plus de peur que de mal pour les deux protagonistes, mais le maire en rentrant chez lui est averti par les gendarmes qu'il y aurait un dépôt de plainte de la part de la maman venue récupérer son fils pour l'emmener aux urgences, où aucune blessure n'est décelée.

Un mois et demi plus tard, les gendarmes convoquent l' élu pour être mis en garde à vue pour « violence par un dépositaire de l'autorité publique sans incapacité temporaire de travail ». Arrivé accusé en garde à vue, sans lacets et sans ceinture, et faisant l'objet (comme un vulgaire bandit) de prise de photo et de relevé d'empreintes et d'ADN, l' élu fait face à un enquêteur

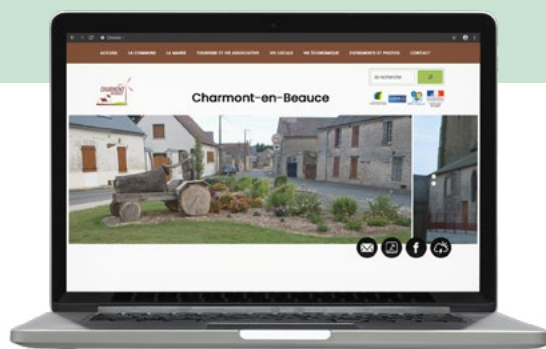
rêche, avant que 3 heures plus tard, le procureur ne décide de lever la garde à vue. L' élu en ressort toujours accusé, et se retrouve convoqué début septembre auprès du délégué du procureur, pour lui annoncer un classement sans suite sous conditions, en proposant au maire de reconnaître les violences et de payer (sur ses propres deniers s'entend) 1 000 € de dommages et intérêts ainsi que les dégâts sur la moto. Fin de l'histoire, tout finit bien.

Mais que penser de cette affaire ? Au-delà de l'émotion du maire devant son réflexe qui aurait pu causer un drame, la gestion humaine de l'affaire pose question. Comment un maire, dont on lui rappelle qu'il est dépositaire de l'autorité publique, peut-il faire l'objet d'un traitement aussi indifférencié ? Comment peut-il se faire entendre qu'il aurait dû descendre avec son écharpe d' élu pour avoir un signe distinctif ? Comment lui dire qu'il fallait appeler les Gendarmes de service situés à des dizaines de kilomètres ? Comment la Justice peut-elle lui conseiller après coup qu'il n'aurait pas dû descendre s'interposer, mais plutôt prendre son stylo pour écrire à son préfet ?

Confessant être formés pour accepter la provocation, les gendarmes lui ont fait un drôle d'aveu sur l'absence de formation des élus face à des situations de troubles à l'ordre public. S'il n'est plus le garant du vivre-ensemble au village, à quoi ça sert d'être maire, se demande-t-on ? Le respect de l'ordre public n'est-il pas un intérêt supérieur ? Faut-il « attendre que ça se passe », au risque de voir se répéter les drames comme celui de Vallauris ? L'action publique locale consiste-t-elle à subir ?

Sans colère, car se sachant responsable, le maire est-il pour autant coupable ? Autant de questions qui hantent aujourd'hui un maire meurtri, subissant les provocations d'autres jeunes connaissant l'histoire et qui, bravaches, font des roues-arrières à côté de lui... Souvent seul face aux incivilités, le maire rural avance sur un fil..., sans filet de sécurité. Et le président de l'AMRF assume totalement de dire que « le traitement judiciaire fait à cet élu est proprement intolérable. » •

Le site du mois



Charmont-en-Beauce, commune du Loiret de 340 habitants, nous a confié la mise en place de son nouveau site. Deux mois après sa souscription au service Campagnol.fr, la commune a pu bénéficier d'un site aux couleurs de son logo, avec la mise en avant de ses actualités et doté d'une application mobile pour informer ses administrés. **À découvrir :** <https://charmont-en-beauce.fr>



45%

C'est la part des habitants des communes rurales qui effectuent des déplacements quotidiens de 1 à 10 km (contre 58 % pour les urbains). Les ruraux effectuent beaucoup moins fréquemment que les urbains des déplacements de très courte distance (13% de leurs déplacements font moins de 1 kilomètre contre 22% pour les urbains), et à l'inverse, leurs déplacements de 10 à 100 km sont deux fois plus fréquents (40 % contre 18 %).

Si les habitants des communes rurales ont logiquement un usage plus important de la voiture, le déséquilibre des déplacements de distance intermédiaire est moins fort que répété, et les urbains aussi ont un usage majoritaire de la voiture pour leurs déplacements de moins de 10 km, malgré une offre alternative plus conséquente.

Source : Les pratiques de mobilité des Français - Ministère de la transition écologique - Septembre 2024.

Ils ou elles ont dit...

Il n'y a pas de dérapage du déficit à cause des collectivités. J'ai demandé à la DGCL de mener des analyses [et] c'est surtout l'investissement dans les collectivités locales qui a été très élevé en 2023 et au premier semestre 2024. C'est exactement ce que nous voulions avec le fonds vert car c'est bon pour l'économie et les citoyens

L'ancienne
Ministre
Dominique Faure,
dans la Gazette
des communes
le 10 septembre.

Les JO ne peuvent être considérés comme ayant constitué un atout pour une politique nationale d'aménagement du territoire. Les 10 Md€ versés, outre les réalisations de 40 Md€ du Grand Paris Express n'ont rien d'équivalent. [...] Un impératif s'impose [...] œuvrer pour la justice spatiale

Le géographe, **Gérard-François Dumont**, dans la revue Population & Avenir septembre 2024

Entre la France des bourgs et celle des tours, les problématiques sont plus souvent communes que contraires. [...] Ne dessinent-elles pas ensemble une France "perdante" de la mondialisation, méprisée par certaines élites et qui s'est révoltée ?

Un collectif d'élus dans une tribune publiée dans le journal Le Monde du 11 septembre

En bref.

Commerce / L'association Bouge ton CoQ, partenaire de l'AMRF, lance un nouvel appel à candidatures pour la création d'épiceries participatives dans les villages. Rejoignez cette initiative qui favorise l'accès à des produits de qualité à prix abordable, tout en soutenant les producteurs locaux. <https://bougetoncoq.fr>

Addictologie / L'AMRF travaille avec la Fédération Addiction, réseau des structures de l'addictologie. Si vous ne connaissez pas les interlocuteurs vers qui adresser des habitants de vos communes souffrant d'addiction, voici les coordonnées des établissements médico-sociaux vers lesquels les orienter. www.drogues-info-service.fr/Adresses-utiles

Entrepreneuriat / L'AMRF est partenaire du prix "Innovater à la campagne" dont l'ambition est de témoigner de la vitalité des campagnes avec des projets innovants dans tous les secteurs d'activité. Candidatures possibles encore quelques jours... À relayer à vos entrepreneurs communaux! <https://innoveralacampagne.fr>



Transition / Rejoignez le réseau "Élus pour Agir", animé par l'ADEME. Il apporte aux élus locaux les clés de décryptage et les outils pour mieux appréhender les enjeux qui se jouent localement et agir. <https://agirpourlatransition.ademe.fr>

Culture / Participez à l'enquête nationale sur les associations culturelles employeuses menée par le Pôle de ressources culture & économie sociale et solidaire "OPALE". Une enquête importante pour valoriser les spécificités de vos associations et les accompagner au plus près de leurs besoins. www.enquete.opale.asso.fr



Avec le **CNAS**, l'action sociale gagne sur tous les terrains.

Accompagnement au quotidien, aide face aux aléas,
accès à l'éducation, aux loisirs et à la culture...
À tous les moments de la vie, pour tous ses bénéficiaires
et leurs ayants droit, le CNAS répond présent.



Agir **ensemble**
Soutenir **chacun**





SANTÉ DES MAIRES

LES JOIES DE L'ENGAGEMENT

© DR

L'étude réalisée par des chercheurs de l'université de Montpellier en partenariat avec l'AMRF éclaire les motifs profonds de la santé des maires. Si les sources de stress illustrent l'urgence démocratique de la création d'un véritable statut de l' élu, les nombreuses sources de satisfactions expliquent les motifs de l'engagement des maires et sont autant de pistes à creuser pour renforcer le rôle des élus dans la société.

Dévoilée fin août (voir 36000 n°418), l'étude réalisée avec le concours de l'AMRF par Olivier Torres et Mathieu le Moal de l'Observatoire Amarak a déjà fait couler beaucoup d'encre. En apportant un éclairage inédit sur la santé mentale des élus, souvent en première ligne en cas de crises locales et parfois malmenés dans leur fonction, cette étude met en avant un chiffre sur le risque de burnout parmi les maires. Mais, moins sensationnel peut-être que les sujets relatifs aux démissions d'élus qui remontent plus facilement à la surface médiatique, l'étude fait état d'un très haut niveau de satisfaction des élus dans l'exercice de leur mandat.

Spécialisée dans l'étude de la santé mentale des dirigeants d'entreprises, principalement des PME, l'équipe de chercheurs de l'université de Montpellier a fait un pas de côté pour étudier une autre catégorie de dirigeants : les maires. Avec un constat : 79% des maires se considèrent comme des entrepreneurs, et ce qu'on observe sur la vie des entrepreneurs se retrouve chez les maires. En écho au témoignage de John Billard, secrétaire général de l'AMRF qui a introduit ce travail en affirmant que « dans les petites communes, les maires sont comme des gérants de PME : nous devons tout gérer nous-mêmes », « la phrase que j'ai le plus souvent entendue, chez les maires hommes comme

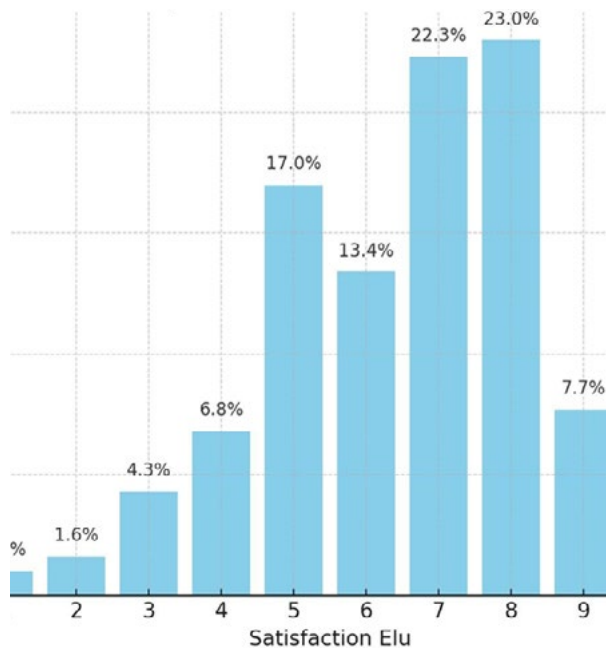
chez les maires femmes, c'est "je n'ai pas le temps d'être malade" », raconte Olivier Torres, soulignant que la majeure partie des maires exercent leur mandat en parallèle d'une activité professionnelle, en particulier dans les communes rurales. Et de poursuivre en affirmant que si « cette question de la santé mentale des maires n'avait jamais été posée de façon scientifique, c'est peut-être parce que les premiers concernés ont trop tendance à s'oublier eux-mêmes. Ce qui représente une sorte de déni de santé... Quand on se sent comme le chef du village, il n'y a plus d'espace pour parler de ce qui nous affaiblit ».

Près de 70% des édiles sont satisfaits de leurs conditions d'exercice

Le principal enseignement de cette étude contraste avec la perception générale que l'opinion a du maire, puisque 69,3% des élus sondés sont satisfaits de leur situation. Des résultats proches des études similaires auprès des dirigeants de PME ou des agriculteurs, réalisés par le même observatoire Amarak : « ces 70% montrent un rapport sacerdotal à la fonction de maire, conscient ou inconscient, et cela les protège. Pourquoi prennent-ils des coups ? Parce qu'il y a un attachement à la commune, encore plus qu'à la fonction de maire », souligne le professeur Olivier Torres.

Dans les petites communes, les maires sont comme des gérants de PME

Fréquences de Satisfaction Élu



Le graphique présente les fréquences de réponses à la question sur la satisfaction des élus, allant de 1 (très peu satisfait) à 10 (très satisfait). On observe que la majorité des élus ont exprimé une satisfaction allant d'un niveau "modéré" à "élevé", avec des pics de réponses aux niveaux 7 (22,3%) et 8 (23,0%). Ces deux catégories représentent près de la moitié des répondants, ce qui indique une satisfaction très positive. Les niveaux de satisfaction les plus bas (1 à 3) sont très peu représentés. À peine 6,9% des élus sont très insatisfaits. Au total, ce sont 69,3% des maires qui affichent une satisfaction positive.

Alors que l'on pourrait s'attendre à une insatisfaction plus marquée au vu des débats publics et des défis auxquels les élus sont confrontés, les données révèlent une satisfaction relativement élevée. Cette disparité entre la perception commune et la réalité mesurée montre que, malgré les difficultés, une majorité d'élus se sentent satisfaits de leur situation actuelle. Cela souligne aussi l'importance de se baser sur des données concrètes plutôt que sur des impressions générales pour évaluer le moral des élus.

Plusieurs réactions des représentants de l'AMRF confirment ces résultats. « C'est assez fidèle à ce que je ressens autour de moi. Quand on souhaite être élu c'est pour avoir son mot à dire et porter des projets. La charge mentale est importante, notamment dans les communes de moins de 2000 habitants, sans DGS. Le maire gère le personnel, est en contact direct avec la population, s'il n'est pas accompagné d'un conseil municipal disponible et engagé, c'est difficile. Mais il y a de grandes joies quand les projets avancent », reconnaît la maire de La Gresle (Loire), Isabelle Dugelet. « C'est un bonheur total de s'engager pour les gens, une joie d'être utile à la République, de célébrer un mariage, tout cela contribue au bonheur » affirme pour sa part le maire du Favril, John Billard. « C'est sans doute le caractère gaulois des Français qui fait que l'on a toujours tendance à parler de ce qui ne marche pas, mais je ne suis pas surpris par ces 70% ».

Voir le verre aux deux tiers plein

À 18 mois des élections municipales de 2026, ce chiffre de la satisfaction des élus pourrait bien être le meilleur antidote à la supposée crise des vocations que beaucoup de bonimenteurs annoncent. « La santé mentale des maires est un sujet clé car les médias mettent volontiers en avant les actions négatives envers les maires, comme les agressions, mais l'exercice de maire, ce n'est pas que ça », observe Michel Fournier, le président de l'AMRF. « Cette étude permet de dire que le principal thème que nous défendons, c'est une réforme du statut de l'élu local... Notre crainte pour 2026 n'est pas tant de manquer d'engagements que le risque de démission des maires une fois élus, notamment chez les jeunes, en raison de l'isolement, de la non-reconnaissance des maires ruraux. On a réformé fortement la façon de gérer les collectivités en créant des intercommunalités parfois trop importantes avec pour résultat que les maires ne s'y retrouvent plus, noyés dans des obligations et des réunions sans participer réellement à la décision et à l'action ».

« Défendre une réforme du statut de l'élu »

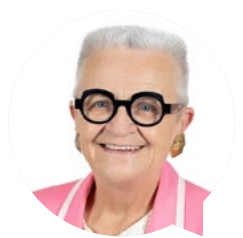
Nadine Kersaudy, maire de Cléden-Cap-Sizun (Finistère) et vice-présidente de l'AMRF souligne en écho l'importance pour le maire « du soutien du conseil municipal et du binôme qu'il forme avec son secrétaire de mairie ». Un sentiment abondé par Isabelle Dugelet pour qui le plus dur est « d'apprendre à gérer la collectivité avec les moyens qu'on nous donne. On ressent beaucoup de charge mentale dans les communes rurales où le maire, ne pouvant pas s'appuyer sur un DGS, pilote tout en contact direct avec les habitants... Cette interaction directe avec les habitants est une source de stress, mais aussi de grandes joies quand les projets aboutissent ».

Mieux identifier et valoriser les événements positifs

Pour mieux cerner ce qui fait tenir les maires et ce qui les plonge dans l'inquiétude, l'observatoire Amarak a construit deux outils de mesure sur la base de 5512 verbatims collectés auprès des maires sondés sur leurs événements de vie (de maire mais aussi personnelle, familiale et amicale), positifs et négatifs, enrichis de leur intensité en termes de stress et de satisfaction. Comme l'illustre le nuage de mots des événements positifs issus des verbatims des élus enquêtés (voir page 9), les « satisfacteurs » liés directement à la fonction d'élu sont la réussite d'un projet, les cérémonies et célébrations, et la bonne entente avec l'équipe municipale. Et le chercheur Olivier Torres de conclure : « Il y a dans l'exercice de la fonction de maire une sorte de fonction sacerdotale : ils sont pour moi les plus grands serviteurs de la République, or une République mature est une République qui protège ceux qui la servent ».

Entretien avec Françoise Gatel

(réalisé avant sa nomination au Gouvernement)



Sénatrice d'Ille-et-Vilaine, ancienne présidente de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation, nouvelle ministre déléguée à la Ruralité, au Commerce et à l'Artisanat, auprès de la ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation, Catherine Vautrin.

Comment avez-vous réagi à l'étude sur la santé des maires qui, sans nier les difficultés de la fonction, montre un niveau de satisfaction assez élevé chez les élus ?

Je tiens tout d'abord à souligner l'originalité de la démarche et sa pertinence. Les associations d'élus sont le ciment de l'entre-aide entre maires, et j'ai retrouvé dans cette étude les sources de mon engagement passé au sein de l'association des maires de mon département. On avait fait à l'époque une petite vidéo intitulée « J'ai le mal de maires », mais ce qui est intéressant ici c'est d'aller au-delà du ressenti : derrière le sentiment d'impuissance des élus, on voit la richesse de la fonction.

Le résultat de l'étude, avec près de 70% des maires qui se disent heureux, doit nous interpeler collectivement et positivement. Les maires ne veulent pas être statués, mais reconnus et soutenus dans leur engagement. Ils sont là pour répondre aux besoins de leur population et il y a toujours quelqu'un à la mairie pour leur répondre, et à travers lui vous touchez ce qu'il y a de plus profond chez nos concitoyens. L' élu est sûrement un technicien qui doit résoudre des problèmes et faire tourner les choses, mais c'est avant tout une mission humaine qu'ils exercent avec leur cœur et leurs tripes.

Pour les accompagner, on parle toujours de formation technique : il faut « savoir faire », mais on ne parle jamais de la manière dont ils gèrent leurs coups de blues. C'est pourtant essentiel de parler des moments où on n'y arrive pas tout seul. Il faut pour cela favori-

ser le compagnonnage, et l'AMRF le fait formidablement bien. Si je prends un exemple, j'ai été frappée au moment des jeux olympiques, sur le rôle des accompagnateurs mentaux dans la réussite des athlètes. On parle toujours de la performance brute, alors que l'athlète a besoin de quelqu'un à ses côtés pour avoir un peu d'élan et beaucoup d'endurance. Cela doit être pareil pour les élus, nous devons réussir à valoriser les échanges entre pairs comme une ressource, et mettre en valeur l'épanouissement que les maires trouvent dans cette fonction. Les maires sont des ensembliers de la réussite de chacun et de la cohésion sociale : tous les jours, modestement, sans klaxonner..., ils répondent présents !

Comment les parlementaires se saisissent-ils de ces enjeux, notamment dans la perspective de 2026 ?

Au Sénat, nous avons renforcé la protection des élus locaux, comme personne détentrice de l'autorité. Dans une société qui est nerveuse, il était primordial de renforcer le lien entre la justice et le maire. Mais comme l'étude le montre bien, être maire c'est un engagement citoyen, et c'est pour faciliter cet engagement que nous avons voté à l'unanimité des dispositions en faveur d'un statut de l' élu, que l'on souhaite pouvoir mener à bout avec l'appui de l'AMRF. Car chacun est lucide sur le fait que les élus locaux tiennent la boutique, et les récentes crises politiques et sanitaires ont donné la preuve éclatante que la France tourne grâce aux maires. Ils ont cette capacité incroyable de transformer les problèmes en solution, alors même qu'ils sont confrontés à des règlements qui les contraignent. Je ne vais pas parler ici de l'organisation de l'État et de la réduction des charges normatives ! Cela fait bien entendu aussi partie du sujet, mais il faut d'abord réassurer le maire

dans son engagement généreux et formidable au cœur de la société.

Pour cela, il me semble important de mieux accompagner les maires dans leur fonction. Le maire est un entrepreneur, c'est le manager d'une équipe, il est à l'écoute de ses concitoyens..., et pourtant, la formation classique des élus locaux c'est toujours les finances et l'urbanisme... ! L'apprentissage ce n'est pas dire qu'on n'est pas bon, c'est au contraire des temps d'échanges où les élus peuvent s'enlever la pression et la charge mentale qui pèse sur leurs épaules. Car c'est difficile de partager cela à la maison avec ses proches, voir même avec ses équipes municipales. Face à cette solitude, les associations d'élus font un travail formidable pour fertiliser les énergies et mettre en valeur les nombreuses initiatives que l'on aimerait plus souvent voir dans les médias.

« Le maire est le premier mètre de l'action publique »

Il faut changer de regard, et montrer ce que les élus font au service des gens. Pour avoir ce regard positif sur ce qui fait marcher la société au quotidien, j'invite souvent les citoyens à réfléchir deux minutes à ce qui se passerait s'il n'y avait pas de communes et pas de maires... Et je leur dis alors qu'ils peuvent rester exigeant avec leur maire, mais qu'il faut juste les respecter. Je crois qu'il faut plus que jamais éveiller l'esprit citoyen sur ce qui marche avec harmonie, volontarisme, générosité et bienveillance. Le maire est cela, il est le premier mètre de l'action publique à partir duquel on fédère tous les acteurs. En ce sens, le maire est un vrai chef d'orchestre, dont il convient de valoriser la prépondérance des qualités humaines, plutôt que ses qualités techniques. ●

« Le résultat de l'étude nous interpelle collectivement et positivement »

Découvrez le nouveau hors-série livre du magazine **Village** édité en partenariat avec



Face à l'urgence climatique, l'Association des maires ruraux de France et le magazine Village se sont associés pour éditer un hors-série livre sur la transition écologique en ruralité.

Des reportages, des interviews
50 initiatives inspirantes partout en France

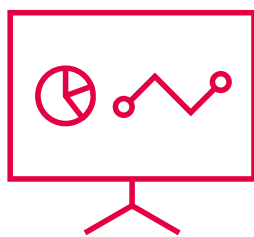
En kiosque ou sur villagemagazine.fr



REPÉRÉ POUR VOUS

La commission nationale d'évaluation du recensement de la population (CNERP), dans laquelle est représentée l'AMRF par la voix de Guy Clua, maire de Saint-Laurent (47) et président du Conseil scientifique de l'AMRF, travaille à l'aboutissement d'une réforme attendue de longue date par les maires. Actuellement, les résultats du recensement de la population d'une commune ne sont officiellement utilisés en tant que « population légale » que 3 ans plus tard. C'est pourtant cette population légale qui fait référence dans tous les textes et qui sert notamment à calculer la DGF.

Des travaux sont actuellement menés pour avancer cette date de référence, et passer de 3 à 2 ans d'écart entre le recensement et son usage en population légale. Cette réduction d'un an devrait être officialisée par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) d'ici la fin de l'année, avec comme calendrier opérationnel de passer au 1^{er} janvier 2027 à l'adoption des chiffres recensés en 2025. À noter que cette demande des élus d'être au plus près de la réalité du développement de leur commune, notamment quand des travaux d'habitations importants sont réalisés, va à l'inverse jouer en « défaveur » des communes qui sont en perte de vitesse démographique.



— COMMERCES

« France Commerce Rural » est née !

Non, ce n'est pas un nouvel avatar de l'action de l'État, mais le nom d'une nouvelle association créée début janvier, dans laquelle l'AMRF s'est particulièrement impliquée. Partant du constat qu'aujourd'hui, plus de 5 000 communes en France ont à la fois le besoin et le potentiel d'accueillir un commerce multiservice, l'ambition de l'association est de proposer des solutions robustes et complètes à ces communes en créant un vaste réseau, qui aura pour vocation de bénéficier d'une forte visibilité publique et médiatique.

*Inventer une nouvelle
forme de commerce
pour les communes rurales*

Fruit de l'engagement opiniâtre de Louis Pautrel, maire de Le Ferré (35) et vice-président de l'AMRF, cette association est présidée par Jean-Paul Mochet, dirigeant d'entreprises dans le secteur du commerce qui apporte son savoir-faire, tandis que l'AMRF, en qualité de membre fondatrice, est pleinement associée au Bureau de l'association. Créée avec le soutien d'Olivia Grégoire, jusqu'alors ministre déléguée chargée du Commerce, et de Thierry Mandon du Conseil National du Commerce, l'association s'est donnée pour mission d'inventer une nouvelle forme de commerce pour les communes rurales, permettant d'améliorer de la vie de leurs habitants et de répondre ainsi, à l'isolement et au sentiment d'abandon des mondes ruraux. ●

En bref ·

Culture L'association des maires ruraux du Nord organise des rencontres de la ruralité « Culture et tourisme rural : défis et opportunités » à Eppe-Sauvage le 11 octobre prochain. **/Cocace** Jean Denis Combexelle, ancien directeur de cabinet de la Première ministre Elisabeth Borne, publie un livre pour s'attaquer à l'inflation des normes... C'est celui qui dit qui l'est ? **/Innovation** C'est le 28 novembre que seront remis les Prix « Innover à la campagne » en partenariat avec l'AMRF. **/Finances** Yannick Guillo, administrateur de l'AMRF et maire de St-Ouen-en-Brie (77) devient membre du comité d'orientation des finances locales de La Banque Postale, présidé par Christophe Jerretie. **/ANPP** Stéphane Delautrette, député de Haute-Vienne (87), a été élu président de l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays. Il succède à la présidente sortante, Josiane Corneloup (71). **/Ruralité** Malgré son nom, le GIP « L'Europe des projets architecturaux et urbains » regorge de ressources sur des initiatives de développement territorial et de recherche-action en milieu rural. Plus d'infos : <https://epau.archi.fr>

— DES ZRR AUX FRR

Ou comment créer une usine à gaz

La loi de finances 2024 a acté le remplacement du dispositif « zones de revitalisation rurale » (ZRR) par celui de « France ruralités revitalisation » (FRR), et sa mise en place au 1^{er} juillet 2024. Les critères de désignation prévus par la loi sont fonction de la densité de population et du revenu disponible par ménage. Le classement se fait en quatre temps :

- Ont été classées en FRR « socle » les communes de moins de 30 000 habitants appartenant à un EPCI situé, pour chacun des deux critères, en-dessous du niveau médian, soit dans la deuxième partie de la liste.
- On opère de même sur les bassins de vie INSEE et on ajoute les communes de moins de 30 000 habitants concernées. Appelées « rattrapables » dans un premier temps, elles ont toutes été « rattrapées ».
- Dans 13 départements (Haute-Marne, Nièvre, Creuse, Indre, Meuse et Cantal...) de densité inférieure à 35 habitants et où le revenu moyen des ménages est faible, toutes les communes de moins de 30 000 habitants ont été classées FRR, donc des villes non rurales !

Bonne nouvelle, ceci permet à 17 700 communes d'être placées dans le dispositif FRR, soit à peu près le même nombre que dans l'ancien dispositif ZRR. Cependant environ 2 500 communes entrent dans le dispositif et autant en sortent. Mais par suite de protestations des sortants, la ministre Dominique Faure s'est finalement engagée à intégrer les 2 500 communes sortantes dans le nouveau dispositif FRR. Un décret a concrétisé cette promesse, et sa validation par la loi de finances 2025 ne devrait être qu'une formalité.

Les FRR+ pour plus de soutien, mais plus d'illisibilité

Un dispositif complémentaire devrait être mis en place au 1^{er} janvier pour donner un avantage complémentaire aux communes en perte de dynamisme entre 2009 et 2020 suivant les trois critères suivants : 1/ L'évolution du revenu fiscal de référence moyen ; 2/ L'évolution de la population ; 3/ L'évolution du taux d'emploi des 25-54 ans. Le quart des communes FRR les plus défavorisées

sur ces critères est classé FRR+. Vous suivez toujours ? Suite à une intervention conjointe de l'AMRF et de l'AMF, ne seront sélectionnées que des communes rurales au sens de l'INSEE. Mais le décret afférent n'est pas encore paru, alors que ce projet devrait figurer dans la loi de finances 2025. Une incertitude de plus.

Le « Oui mais » de l'AMRF

L'AMRF s'est battue pour que le dispositif ZRR soit poursuivi. « *Sur ce point, nous avons eu gain de cause. La remise à niveau des critères de désignation était nécessaire, ce qui a conduit à la mise en place des FRR engagée par la loi de finances 2024* » explique Bertrand Hauchecorne, maire de Mareau-aux-prés, membre du Comité des finances locales. « *Cependant, malgré nos protestations, le dispositif a été établi au niveau des EPCI et non à la maille communale, ce qui a causé nombre d'absurdités* » poursuit-il.

Cela conduit à l'exclusion des communes rurales appartenant à de grands EPCI ayant un centre urbain important. En réponse, une seconde sélection s'est faite sur les bassins de vie de l'INSEE. On reste là encore sur une maille intercommunale mais ces bassins de vie s'avèrent souvent peu cohérents avec la réalité du terrain laissant une quantité non négligeable de communes d'un EPCI exclues quand les autres, pas forcément moins riches, en bénéficient... « Va comprendre Charles ! »

Par ailleurs, l'AMRF était favorable à ne conserver que les communes rurales. Or, avec une limite haute fixée à 30 000 habitants, il est facile de comprendre que l'attractivité de certains centres urbains se fera au détriment des zones rurales voisines, tuant de fait le principe même du zonage censé être au profit du monde rural. C'est seulement pour les FRR+ que l'AMRF a obtenu que ce critère « rural » s'applique... La suite aux prochains épisodes, avec une vigilance que les associations d'élus devront mettre à un haut degré ! ●

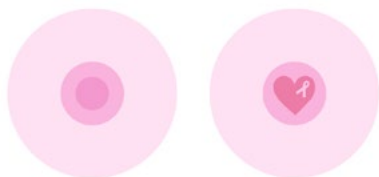
➔ www.collectivites-locales.gouv.fr

/Commerce L'AMRF interpelle le Parlement pour débloquent les freins en matière de délivrance des licences IV faute de loi adaptée. **/Épicerie** 177 villages ont ou vont voir s'ouvrir une épicerie associative aidée par Bouge ton coQ en partenariat avec l'AMRF. **/ERRE** Changement de casting sur le programme Erre avec l'arrivée de Clément Herboux-Dubois en remplacement de Lise Dumercq dans l'équipe AMRF. **/ZAN** Michel Fournier, président de l'AMRF participera au Festival international de géographie à St-Dié-des-Vosges sur le thème du Zan, le vendredi 4 octobre. **/Gouvernement** C'est Simon Chassard, ancien directeur de cabinet de Dominique Faure, qui devient le chef du pôle Territoires au sein du cabinet du nouveau Premier ministre. **/Statut de l' élu** L'AMRF interpelle la nouvelle Assemblée nationale pour débloquent le dossier du statut de l' élu afin que les règles changent avant les élections municipales. **/Social** L'AMRF et l'Agir-Arrco expérimentent dans la Nièvre une action pour mieux faire connaître les droits des retraités habitant dans les campagnes.



L'AMRF
s'engage

OCTOBRE
Rose 2024



SANTÉ

À l'occasion d'Octobre Rose 2024, l'AMRF et le réseau de centre d'imagerie médicale Simago s'allient pour organiser le dépistage du cancer du sein dans les territoires ruraux.

Le réseau Simago, composé de 83 centres d'imagerie médicale, a réservé spécifiquement des plages horaires afin d'accueillir des patientes pour cet examen particulier, qui nécessite un temps patient pédagogique et de qualité.

De son côté, l'AMRF, avec l'appui de ses adhérents, sollicite spécifiquement les réseaux locaux de transports pour permettre aux patientes de se rendre à leur examen.

Cette première édition sera initiée dans quelques départements, avant un lancement à grande échelle en 2025.

— FRANCE SERVICES

Un bilan « globalement positif »

Une fois n'est pas coutume, la Cour des comptes est contente ! C'est si rare qu'il faut le noter. Dans son appréciation sur le programme France Services, la Cour souligne, outre le nombre de plus de 2 500 sites labélisés (et non créés, faut-il le rappeler), que la qualité du service que l'État a consenti à imposer aux opérateurs nationaux constitue un plus indéniable, coupant court aux procès en abandon. Formation des agents et multiplicité des opérateurs convoqués (parfois contre leur stratégie de repli) ont contribué à augmenter de manière considérable le nombre d'interactions dans des lieux existants, souvent depuis longtemps, et portés par des communes, des outils intercommunaux ou des

associations. La contrepartie, la Cour la trouve insuffisante – et on sera d'accord avec elle, c'est là aussi si rare, rappelant elle-même au passage que cette politique phare, occasionnant un nombre de visites ministérielles jusqu'à donner le tournis, ne consomme que 1% des dépenses du budget du programme sur la cohésion des territoires.

L'investissement et le fonctionnement apportés par l'acteur public local représentent la part majeure du budget

« Le coût total du programme, tous financeurs confondus, est estimé à 350 M€, dont environ 113 M€ au titre du budget général de l'État pour 2024, représentant moins de 1% des crédits de paiement de la mission "cohésion des territoires" » précise la Cour, estimant au passage que l'investissement et le fonctionnement apportés par l'acteur public local représentent la part majeure, à près de 60%, du budget.

Ces espaces sont indéniablement un plus, mais pas un tout. Et comme le rappelle la Cour, « certaines communes, dont les habitants sont en situation de fragilité numérique, ne fréquentent pas ou peu l'espace France services ». Preuve une fois de plus que l'avenir de ces Maisons est aussi à chercher du côté des mairies voisines, en coalisant avec ces opérateurs du premier mètre ! ●

Le rapport à retrouver sur

➔ www.collectivites-locales.gouv.fr



Mis en place par l'association Familles rurales avec le soutien financier du Département de l'Indre, la « Rur@linette » sillonne le département à la rencontre des habitants pour les accompagner dans leurs démarches administratives et l'apprentissage des outils numériques. Labellisé France Services, le dispositif propose un service de proximité via un camping-car facilement identifiable qui se déplace chaque mois dans 18 communes rurales de l'Indre.

— ASSOCIATIONS

17 propositions pour oxygéner la vie associative

Aider les jeunes, maintenir un commerce, promouvoir le patrimoine local, organiser des actions culturelles..., chacun sait à quel point les associations sont essentielles à la vitalité des territoires ruraux. Mais « *les conditions d'exercice de ces structures, dont 90% fonctionnent grâce aux bénévoles, sont difficiles* », explique le maire de Chenevelles (86) et président de l'Association des maires ruraux de la Vienne, Cyril Cibert, chargé d'une mission sur la vie associative en ruralité par la ministre démissionnaire Dominique Faure. Car, une fois n'est pas coutume, c'est bien le maire d'un village qui s'est vu confier la tâche de rendre un rapport au gouvernement ! Et de présenter, dans son rapport rendu public fin août, plusieurs pistes pour stimuler le tissu associatif rural.

À commencer par la création d'un statut de bénévole (avec des points de retraite tenant compte de l'engagement et des crédits d'heures pour exercer les missions de bénévolat) et de mesures visant à booster l'engagement des jeunes. Cyril Cibert propose aussi d'exonérer des charges les associations situées dans les ZRR (nouvelles FRR) comme c'est le cas pour les entreprises, et d'expérimenter une pluriannualité des financements. Fort de son expérience d' élu rural, il préconise également de créer un dispositif d'aide au montage des dossiers de demande de financement (qu'ils soient régionaux, nationaux ou européens), dont l'AMRF n'a de cesse de critiquer la complexité pour des structures qui ne dis-

Créer un dispositif d'aide au montage des dossiers de demande de financement

— URBANISME

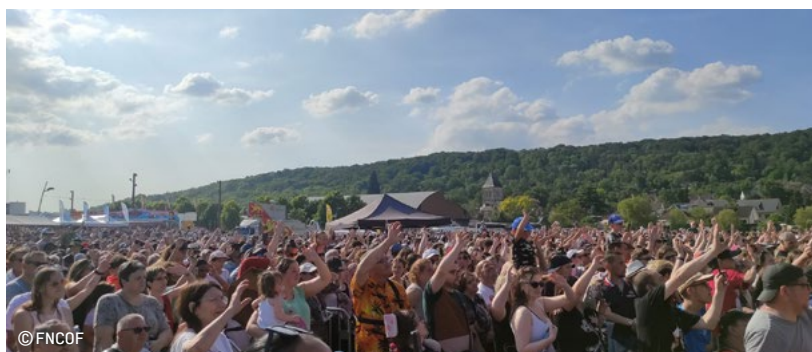
Inquiétude des communes en RNU

L'AMRF a mené une consultation auprès de ses adhérents sur les contraintes d'urbanisme auxquelles se heurtent les communes en RNU. Avec 45% des répondants disant rencontrer des difficultés avec l'État pour délivrer un permis de construire, les résultats sont sans appel. Application de la constructibilité limitée, interprétations rigides, blocages, méconnaissance des réalités de

terrains, etc., la consistance de ces difficultés varie. Et alors que les difficultés de nouer un contact avec les DDT(M) se multiplient, l'inquiétude commence à monter, avec pour conséquence de ces blocages, d'inciter les administrés à ne plus déclarer leurs travaux... ! Enfin, si plus de la moitié des répondants sortiront du RNU avec l'élaboration d'un PLUi, on ne sera pas étonné de voir qu'une très grande majorité ne

se sentent pas suffisamment associés à la démarche et ne se sont jamais vu présenter la garantie rurale à laquelle ils auraient de fait théoriquement droit. ●

Les difficultés de nouer un contact avec les DDT(M) se multiplient



posent pas des moyens humains et techniques nécessaires, et dont la trésorerie ne permet pas d'avancer les dépenses. Pour Cyril Cibert, la réponse pourrait venir de l'accompagnement des maisons France Services, aussi bien pour la recherche de fonds que dans l'accomplissement des démarches administratives des associations, via une plateforme unique.

Consolider le lien de confiance entre associations, maire et commune

Cyril Cibert propose également de développer les relations de « tiers de confiance » entre les communes et les associations. Prenant l'exemple de la ville de Foix (09) qui aide les associations à gérer les aspects administratifs liés à l'emploi de salariés, il préconise de favoriser la mise en réseau des acteurs locaux. Ainsi, un chef de projet « association rurale » pourrait être désigné dans chaque département, comme pour « Villages d'avenir » ; charge alors serait donnée aux sous-préfets à la ruralité d'organiser le maillage associatif local et de coordonner des actions, adaptées à chaque contexte local. Cette mise en réseau thématique prônée par l' élu, permettrait de relier des associations dispersées et de favoriser le partage de bonnes pratiques, à travers par exemple une journée nationale de mise en relation dans les territoires en appui sur une « conférence des financeurs ». Y'a plus qu'à ! ●

➔ www.cyrilcibert.fr

BIENVENUE AUX NOUVEAUX PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DE MAIRES RURAUX



10 — AUBE
Pascal Pluot

“ Je suis natif de Plancy l'Abbaye, village rural de l'Aube en Champagne crayeuse, qui compte 986 habitants avec une dominante agricole. À l'âge de 30 ans, en 1995, je suis élu conseiller municipal. Adjoint en 2001, maire depuis 2017 et vice-président de la communauté de commune Seine et Aube, responsable du pôle technique. Dès 1995, je me suis investi dans l'association Familles rurales de ma commune qui gère le périscolaire et la cantine, dont je suis le président depuis 2001. Faire le lien entre les familles, l'école et la commune est très important à mes yeux. C'est avec un grand plaisir que j'ai intégré le bureau de l'association des Maires ruraux de l'Aube sous la présidence de Denis Mailier. Et après 22 ans de bons et loyaux services, mon président a souhaité passer la main en douceur avant les prochaines

élections municipales, afin de pérenniser l'association. Sage et courageuse décision. Je tiens vraiment à le remercier pour son engagement et son professionnalisme pendant ses vingt-deux années. Être à l'écoute de tous, défendre la ruralité est naturel chez lui, merci Denis. Avec les 133 communes adhérentes à notre association départementale de maires ruraux, notre but est de fédérer pour le développement de nos territoires et valoriser la ruralité. À ce titre, je remercie l'AMRF d'avoir œuvré pour l'obtention du plan France Ruralités, car aujourd'hui, le fait d'être retenu Village d'avenir permet de bénéficier de moyens en matière d'ingénierie et de finances. J'ajoute, à titre d'exemple, que la mobilité solidaire est un vrai atout pour nos villages, c'est une solution qui mérite d'être développée pour aider les personnes en situation de fragilité. Côté inquiétudes, la désertifica-

Je remercie l'AMRF d'avoir œuvré pour l'obtention du plan France Ruralités

tion médicale touche nos villages, et nous militons pour que les médecins en exercice offrent la possibilité aux jeunes médecins de faire leur stage d'internat en milieu rural. Nous sensibilisons les anciens à passer leur agrément pour accueillir les jeunes dans les maisons de santé. Beaucoup d'autres sujets restent à travailler, l'écologie, le partage de l'eau, les énergies renouvelables, l'école, la prise en charge des temps méridiens des ESSH, le statut de l' élu, etc. J'invite pour cela tous mes collègues à découvrir et à faire découvrir l'AMRF, qui offre une aide significative pour les petites communes. Et j'en profite pour remercier toute l'équipe du national pour l'aide apportée. Si on ne veut pas subir, il faut être acteur de sa destinée. Vive la ruralité, et vive nos petites communes où il fait bon vivre. ”



L'AMRF s'engage

Eau et Assainissement

Recensement des mobilisations locales

Le transfert des compétences Eau et Assainissement au niveau communautaire est prévu pour 2026. Dans certaines communes, cela aura de lourds impacts et nombre de maires sont vent debout contre ce transfert de compétence imposé.

C'est le cas de votre commune ? Merci de vous signaler à amrf@amrf.fr



30|50|58|71|77|88 — FINANCES

Les maires ruraux dénoncent les propos de Bruno Lemaire



De nombreux présidents d'AMR ont repris à leur compte le communiqué de presse des Maires ruraux de France, scandalisés par les propos du ministre des finances démissionnaire qui a accusé les collectivités territoriales « de faire dériver les comptes publics ».

L'argumentaire détaillé de l'AMRF sur les réalités économiques et comptables a fait tilt localement, à l'image du préfet de la Nièvre qui s'est empressé de répondre à la sollicitation des membres de l'AMR58 d'obtenir un rendez-vous pour rappeler que les collectivités n'avaient pas de leçon à recevoir de l'État en la matière. •



04|11|22 – SANTÉ

Les élus plus que jamais mobilisés sur l'accès aux soins

Dans le n°418 de votre « 36 000 communes », nous vous informions de l'initiative d'élus des Côtes d'Armor pour mettre en lumière l'urgence d'une action de l'État pour remédier aux difficultés d'accès aux soins ; et de la cinquantaine de maires qui ont pris un arrêté « *répondant aux troubles à l'Ordre Public suscités par une offre sanitaire manifestement insuffisante pour garantir l'égalité d'accès aux soins de ses administrés* ». Ils mettaient ainsi en demeure l'État d'initier des actions, sous peine d'une astreinte financière de 1 000 euros par jour et par commune.

Le préfet a attaqué les arrêtés litigieux, sur le fondement de l'incompétence des maires dans le domaine de l'accès aux soins..., et les 3 et 12 septembre, les maires étaient convoqués au tribunal administratif de Rennes, dans le cadre d'une procédure de demande de suspension en urgence (procédure en référé). Suite à ces convocations, le tribunal administratif de Rennes a ordonné, vendredi 13 septembre, la suspension de l'exécution de ces arrêtés. À noter que le tribunal a aussi pris en compte dans sa décision le refus du préfet de toute médiation entre l'Agence Régionale de Santé et les élus locaux.

Cette initiative a séduit d'autres départements

Il reste désormais à attendre le jugement sur le fond concernant la demande d'annulation (procédure au fond). Mais cette initiative semble avoir séduit d'autres départements. La maire de Digne-les-Bains (04), suivie quelques jours plus tard par une vingtaine d'élus des Alpes-de-Haute-Provence, ont à leur tour pris un arrêté mettant en demeure l'État de trouver des soignants pour le département.

Si ces interpellations de l'État sont le signe d'un agacement croissant des élus, c'est aussi parce qu'ils déploient des trésors d'ingéniosité et d'engagement pour lutter contre la désertification médicale. L'AMR¹¹ présidée par Jean-Jacques Marty a ainsi récemment mis à l'honneur le maire de la commune de Chalabre, Jean-Jacques Aulombard, qui s'est battu avec beaucoup de travail et de persévérance pour accueillir des médecins sur son territoire grâce à une démarche innovante associant tous les acteurs de la santé. Face aux œillères de l'État, le local s'organise ! ●



69 – RHÔNE



70 – HAUTE-SAÔNE



02 – AISNE



14 – CALVADOS



87 – HAUTE-VIENNE





42 — LOIRE — GRAND ATELIER

Première étape territorialisée dans la Loire

« 1800 ha, 645 hab. », Jean-Christophe Farjon le maire de Virigneux, Village d'avenir, ouvrait ce vendredi 13 septembre les débats de la meilleure façon en précisant l'espace qu'il administre avec son équipe en plus de la population. C'est par ces mots que la première étape du Grand Atelier territorialisé s'est ouverte dans la Loire, en présence de nombreux représentants de l'État et avec la participation de Fanny Lacroix, vice-présidente de l'AMRF, venue rappeler la place de cette rencontre dans une histoire désormais longue, avec le souci d'un récit autour des « petites actions simples » pour la transition. Quelques jours après une étape rhodanienne déjà teintée du sujet, et à 15 jours de l'étape en Côte-d'Or, les élus autour de Marc Lapallus, président de l'AMR42 ont pu profi-

ter d'un format simple et concret. Des témoignages d'acteurs de l'espace : forestiers, chasseurs, agriculteurs, pêcheurs et bien sûr élus venus partager leur convictions et actions concrètes : réduction de l'éclairage, gestion du foncier, rénovation des bâtis communaux. Bref, on était dans le concret et dans l'état d'esprit « des maires au service des maires ».

L'étape aura permis de contribuer à partager et donner envie ou des idées au public venu en nombre autour de temps de sensibilisation, d'expériences, sans oublier de donner la parole aux partenaires publics (Ademe, Onf,...) et privés présents (Grdf et Enedis). Notons l'exposé détaillé des forestiers pour rappeler que « *de plus en plus de gens ont des choses à dire* » sur la forêt, que le nombre d'acteurs privés à sensibiliser est majeur, alors que les défis le sont tout autant. Les représentants de la pêche sont venus renchérir le propos pour les mesures qu'ils ont pu faire sur l'impact du changement climatique sur le parc piscicole. Autre thème central, l'agriculture, et la Chambre agriculture d'informer les présents d'un travail en cours sur le potentiel de l'agri-voltaïsme ; sujet en lien avec le propos de M. le préfet venu rappeler les attentes de l'État sur les zonages communaux pour de futurs espaces dédiés à la production d'ENR.

Les témoignages d'élus, animés par Philippe Heitz, maire de Burdignes, pionnier dans de nombreux domaines et membre du Grand Atelier national avec Isabelle Dugelet également présente, ont conclu les échanges montrant que, si certains avaient des doutes, la balle est dans le camp des maires ruraux pour valoriser le rôle clé du monde rural dans nos enjeux en matière de transitions. Rendez-vous désormais en Côte-d'Or le 26 septembre et en Haute-Saône le 14 octobre pour les prochaines étapes du Grand Atelier Territorialisé des maires ruraux pour la transition. ●



87 — HAUTE-VIENNE — ÉCOLE

Pour le maintien d'un maillage scolaire équilibré

Réunis en AG à Châlus le 14 septembre 2024, et suite à la mise en place de réunions territoriales de l'observatoire des dynamiques rurales, où l'essentiel des éléments présentés sont quantitatifs, les maires ruraux de la Haute Vienne ont adopté une motion avec des propositions fortes en faveur de l'école rurale :

- Maintenir un maillage scolaire équilibré du territoire, qui conserve la proximité scolaire, avec pour chaque école un directeur ;
- Donner les moyens pour une école inclusive, comme la Loi du 26.07.2019, dite « Loi Blanquer - école de confiance » l'oblige, afin que chaque élève concerné puisse avoir le total des heures de présence d'AESH qui lui ont été notifiées ;
- Permettre une continuité éducative entre le scolaire et le périscolaire, avec un responsable de périscolaire membre

de droit du conseil d'école, autre que le maire ; et une demi-journée tous les 15 jours, consacrée au travail sur le Projet Éducatif du Territoire avec les partenaires ; et temps de décharge supplémentaire pour le directeur (trice) de l'école ;

- Prendre en compte la notion de « bassin scolaire », en mettant en réseau les écoles sans passer par une concentration territoriale sur un même site ;
- Concentrer un « temps de transport maximum » de l'enfant de 30 mn entre le pas de sa porte et le portail de son école ;
- Créer un réseau d'Éducation Prioritaire Rural, au nom des principes d'égalité et d'inclusion pour les classes à plusieurs niveaux et effectifs supérieurs à 20 élèves ; soit des personnels supplémentaires, des moyens supplémentaires et un suivi institutionnel. ●

Visite de l'AMRF au projet agrivoltaïque pilote de Noves (Bouches-du-Rhône), dans le cadre d'un partenariat avec **TotalEnergies** pour la transition énergétique, la solidarité territoriale et le développement économique du territoire.

L'AMRF et TotalEnergies ont signé en avril 2024 une convention de partenariat visant à renforcer leurs actions en faveur de la transition énergétique, de la solidarité territoriale, afin de créer un impact social positif sur les territoires notamment auprès de la jeunesse, et de l'emploi, la formation et l'innovation pour soutenir le développement des entreprises locales. Cette coopération permet notamment de mettre en commun leurs connaissances respectives au service de la transition énergétique des communes rurales.



Michel Fournier, Président de l'AMRF et Isabelle Patrier, directrice France de TotalEnergies en avril 2024

« Il y a urgence à agir sur la transition énergétique qui doit nous permettre de décarboner notre modèle énergétique. » Michel Fournier

Une délégation d'élus de l'AMRF composée de Fanny Lacroix (Vice-Présidente Transition écologique et énergétique, Maire Châtel-en-Triève) et son 1er adjoint Jean-Pierre Agresti, Franck Santos (Président départemental Bouches-du-Rhône, maire de la Barben) et Jean-Yves Dolisi (maire adjoint de Riboux), s'est ainsi déplacée le 5 juillet dernier sur le projet pilote agrivoltaïque de Noves (Bouches-du-Rhône).

Comment améliorer la production agricole tout en produisant de l'énergie localement ? C'est la mission que mène les équipes d'experts agronomes de TotalEnergies sur le site. Positionnés au-dessus d'un verger de poiriers, les panneaux solaires amovibles permettent aux arbres fruitiers d'éviter des brûlures dans les périodes d'expositions les plus fortes au soleil. C'est moins de fruits perdus, déclassés, mais aussi moins d'eau consommée pour cette exploitation.

La structure des panneaux permet également de déployer un filet de protection contre la grêle au-dessus des arbres fruitiers, tandis que la production photovoltaïque apporte à l'agriculteur un revenu stable en complément.

Ce type de partenariats entre énergéticien et agriculteur, qui dure tout au long de la vie du projet – jusqu'à une trentaine d'années – de l'étude pour l'installation jusqu'au démantèlement en fin de vie, représente une solution de long terme pour la transition énergétique des territoires. L'agrivoltaïsme s'accompagne également d'avantages pour les collectivités locales. Au-delà des retombées fiscales, cette technologie contribue en effet à l'attractivité des exploitations et à maintenir une activité agricole dans un territoire. En pérennisant le modèle économique d'un agriculteur par un apport de revenu complémentaire, elle favorise aussi la transmission des exploitations.



Visite du site agrivoltaïque TotalEnergies de Noves par Fanny Lacroix, Vice-présidente de l'AMRF, le 5 juillet 2024

Les attentes des élus de Côte-d'Or qui accueillent les congressistes

Culture



Agnès Desjobert | **adjointe au maire de Flavigny-sur-Ozerain (270 hab. / 2 800 ha)**

« J'ai la chance d'être dans une municipalité qui a conscience de l'importance de l'action culturelle, avec aussi l'avantage, il faut le reconnaître, d'être classée parmi les plus beaux villages de France, et donc d'attirer des visiteurs. Mais si la Culture est un levier en termes d'attractivité, avec des répercussions économiques positives, l'équipe municipale est aussi pleinement convaincue que la Culture a aussi à voir avec la vraie vie locale du village. C'est une chose d'avoir 120 000 touristes à l'année, mais qu'est-ce qu'on peut mettre en place pour nos 270 habitants ?

Avec le conseil municipal, on travaille beaucoup pour mettre en place des animations tout l'hiver dans le village. Notre credo, c'est d'abord de dire oui à tout, et ensuite on gère pour assurer l'accueil des équipes artistiques. Je suis convaincue que les difficultés propres à la ruralité (manque d'argent, de lieux, d'équipements, etc.) peuvent être une richesse, car cela demande une implication plus forte des habitants, et

par ricochet, une plus forte sociabilisation autour des événements. C'est du bénévolat permanent, mais cela n'empêche pas d'avoir pour ambition la qualité artistique, car c'est la base du succès, y compris pour des publics que l'on dit moins avertis. Mais dans notre commune comme ailleurs, notre difficulté c'est de trouver des intervenants qui acceptent de venir avec nos mini-budgets et avec les contraintes de déplacement. Ce sont toujours des questions très pratiques qui sont lourdes à porter, d'autant que nous sommes confrontés au vieillissement de la population et à la présence de résidents secondaires, qui sont plus dans une posture de consommateur, et moins dans une aide sur le long terme. Mais avec notre posture ouverte aux propositions, je vois aussi que le lien ville-campagne et l'évolution des modes de vie permettent d'ouvrir de nouveaux horizons. On est toujours dans le local et en dehors du champ de vision de la Drac, mais dire oui à ce qui est nouveau et faire venir une culture d'ailleurs est bien souvent un révélateur de la richesse et de la diversité du village. »

Finances



Pascal Grappin | **maire de Villebichot (400 hab. / 1 050 ha), président de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin**

« Quand on est dans une période de difficultés financières, comme celle de notre pays aujourd'hui, la tentation est très forte pour les dirigeants nationaux de faire payer la note aux collectivités et aux EPCI ! Cette tentation est d'autant plus forte que les maires ne descendent pas dans la rue..., et ne votent pas (si ce n'est au moment des sénatoriales). C'est pourquoi, le budget 2025 me fait peur pour nos structures, et je m'attends, hélas, à ce qu'il y ait prochainement des mesures significativement négatives à l'endroit des communes.

C'est toujours le même problème avec les décideurs nationaux : je ne sais pas où ils vivent et où ils ont été formés (enfin, on peut le deviner...), pour ne pas se rendre compte que notre seule variable, à nous les élus ruraux, c'est l'investissement. Nos dépenses de fonctionnement sont difficilement réductibles, et on ne redresse pas des comptes en changeant le fournisseur de crayons de papier ! Il y a donc un risque d'une très forte chute de l'investissement. L'État essaie de nous rassurer en disant : "regardez tout ce que je

vous donne pour vous aider à investir". Mais là encore, il ne faut pas avoir fait l'ENA pour comprendre qu'il y a toujours un reste à charge pour les collectivités, et que pour pouvoir investir, il faut des excédents de fonctionnement pour payer l'investissement..., et si on n'a pas des comptes sains pour aller voir les banquiers, cela devient compliqué. On ne peut pas dissocier les choses, c'est un tout, et le premier responsable, c'est quand même bien l'État, dans sa plus large expression. Il ne faudrait donc pas que le ministre démissionnaire vienne dans notre coin... On reste très raisonnables, mais je crois qu'il faudra taper du poing sur la table.

Heureusement que l'on peut compter sur une relation de confiance avec les départements. En Côte-d'Or, nous avons la chance d'avoir un président de département qui a longtemps été maire d'une commune rurale, et qui sait ce que c'est que de porter un budget ! Et de savoir que nous n'avons pas des dépenses somptueuses, et que parfois ce sont quelques milliers d'euros qu'il faut. Le dispositif d'aide pour les communes rurales dans notre département est très important et reflète le fait que la ruralité est le noyau de la vie de nos territoires. »

« Ce n'est qu'avec les maires, qui incarnent la proximité, que nous réussirons à avoir le maillage de terrain nécessaire »

Nathalie Gavaille

Transition



Jean-Marie Virely | **maire d'Époisses**
(750 hab. / 2 200 ha)

« J'ai eu le plaisir de participer au Grand atelier des maires ruraux pour la transition, et j'en retiens la qualité des pépites présentées par les collègues de toute la France. C'est un lieu d'échange important, où l'on reçoit autant que l'on apporte. **Merci à l'AMRF de porter cet exercice qui donne des idées et des envies, à travers l'enthousiasme des maires, à s'inscrire dans les transitions.**

Cela m'a conforté dans ma volonté de poursuivre les engagements de la commune sur l'énergie, l'eau, l'habitat et la mobilité. C'est important de dire que ma commune n'a rien d'extraordinaire, mais plutôt qu'on s'inscrit dans les pas d'une dynamique beaucoup plus large. Sur l'énergie, notre volonté est d'acquérir une certaine autonomie (notamment pour maîtriser les prix) et d'agir pour la sobriété en réduisant notre consommation, dans les bâtiments communaux, mais aussi chez tous les habitants, en partageant avec nos concitoyens une information qualifiée. **Évidemment, produire de l'énergie ne doit pas se faire dans n'importe quelles conditions** : nous sommes dans une démarche de mix énergétique, avec des panneaux solaires, la valorisation de la biomasse

et la géothermie. Nous avons également soutenu les habitants qui voulaient faire de l'autoconsommation partagée. La gestion de l'eau est le second pilier de notre action pour réduire la consommation, stocker l'eau pluviale et réduire la pollution. Cela se double d'un risque nouveau et de plus en plus prégnant, lié aux violents orages qui occasionnent des débordements et montrent que nos installations sont inadaptées. Grâce au réseau de l'AMRF, nous sommes en train de trouver des réponses à ce problème. Sur l'habitat il y a bien évidemment l'action de la commune sur ses propres bâtiments, même si cela reste très compliqué en termes de financement, mais je crois aussi beaucoup à la formation de la population. Nous agissons aussi sur la mobilité, même si on note comme partout qu'il y a une difficulté à changer, car nous restons tributaires de l'automobile.

Pour finir, **je veux signaler qu'en Côte-d'Or, nous avons une forte appétence pour le travail collectif**, avec des syndicats importants. Bien sûr les choses ne vont pas se faire en six mois, mais grâce au Grand atelier, on voit que la dynamique est partie, et les élus savent que dans nos territoires, c'est en se serrant les coudes entre communes que les choses avancent ! »

Égalité / Erre



Nathalie Gavaille | **maire de Trochères**
(170 hab. / 500 ha)

« Pourquoi je me suis engagée au sein du programme des élus relais de l'égalité (Erre) ? Suite à un cas concret d'une habitante qui me demandait de l'aide suite aux violences qu'elle endurait, je me suis rendue compte qu'en tant qu'élus, nous n'étions absolument pas au courant des différents dispositifs. Devant ce vide, le programme Erre est venu à point nommé et je me suis engagée en tant que référente départementale afin de mettre en place avec l'AMRF différents outils qui sont aujourd'hui déclinés dans chaque commune volontaire.

Nous avons plus d'une centaine d'élus référents communaux Erre en Côte-d'Or. Et **le plus stimulant, ce sont les nombreux partenariats que nous avons pu tisser avec différentes instances avec l'appui du national.** J'ai par exemple signé une convention avec le procureur, la déléguée du préfet aux droits et à l'égalité, et j'ai pu intégrer le copil sur les violences de Côte-d'Or – département pionnier sur le sujet avec son observatoire des violences. En appui sur le travail de mise en relation réalisé avec toutes les associations pour

les victimes (et pour les auteurs aussi d'ailleurs), cela permet aux élus Erre d'être formés et d'avoir un état des lieux complet de tous les acteurs locaux.

Erre illustre le rôle de proximité de l' élu : la fonction de maire est d'être en première ligne. C'est lui qui connaît le mieux son territoire et ses habitants. Il y a toujours des réticences et le sujet reste encore un peu tabou, mais les paroles se libèrent. Face à la crainte de certains de faire de la délation, le préfet a l'habitude de rappeler que **les élus sont protégés par l'article 40, qui nous donne obligation de porter à la connaissance de la justice des faits ou des suspicions de violences qui se passent sur la commune.** C'est pour cela que je suis souvent accompagnée de l'adjutant cheffe de la gendarmerie chargée de la protection des familles pour m'aider à sensibiliser les élus, les secrétaires de mairie et les présidents de CCAS sur la nécessité d'identifier un référent relais de l'égalité. **Ce n'est qu'avec les maires, qui incarnent la proximité, que nous réussirons à avoir le maillage de terrain nécessaire pour sensibiliser tous les publics à la lutte contre les violences familiales et construire une société plus juste et égalitaire.** »

LA COOPÉRATION COMMUNE/DÉPARTEMENT PAR LA PREUVE DES CHIFFRES

À l'occasion du Congrès des Maires ruraux de France, la Direction des études et de la recherche de La Banque Postale décrypte en exclusivité pour l'AMRF les relations financières entre les Communes rurales et les Conseils départementaux.

L'appui des départements aux projets communaux est une réalité plus que séculaire, que la loi de 1871 sur les conseils généraux avait contribué à concrétiser en citant comme facteur d'intervention non seulement « l'intérêt départemental », mais aussi les actions d'intérêt commun ; manière de reconnaître la logique d'une vision globale du territoire, et la nécessité – déjà – d'actions coopératives.

L'article 23 de la loi du 2 mars 1982, en disposant que « le conseil général règle par ses délibérations les affaires du département », formule parallèle à celle utilisée depuis 1884 pour les communes, ne faisait que confirmer dans ce domaine une réalité que l'après-guerre avait développée et que la décentralisation allait amplifier encore.

Et la loi du 7 août 2015 n'a pas manqué de réaffirmer cette vocation, en précisant que « le département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements ».

Les chiffres montrent bien la permanence de ce soutien : sur les six dernières années, le montant des subventions d'équipement départementales perçues par les communes rurales a augmenté d'un tiers, en lien avec la dynamique propre de leurs investissements, d'où par exemple l'accélération constatée en 2023.

Évolution des subventions d'investissement départementales aux communes rurales



Une analyse plus fine montre de légères différences liées à la démographie

Le taux moyen de couverture des dépenses d'investissement communales par les financements départementaux varie selon la population entre 6,4% pour les plus peuplées et 9,9% pour les communes de 500 à 750 habitants, la moyenne se situant à 8%. On observe toutefois sur 2023 que le poids des financements départementaux s'accroît dans les plus petites communes, ce qui tient sans doute à la fois à leur calendrier de réalisation et aux conditions de bouclage de leurs plans de financement.

+33%

SUR LES SIX DERNIÈRES
ANNÉES, LES SUBVENTIONS
D'ÉQUIPEMENT
DÉPARTEMENTALES
PERÇUES PAR LES
COMMUNES RURALES
ONT AUGMENTÉ D'UN TIERS

Subventions d'investissement des départements / Dépenses d'équipement

Strate de population	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
1. Moins de 250	7,0%	6,9%	7,8%	7,4%	7,1%	10,0%	7,8%
2. De 250 à 500	6,8%	7,4%	7,9%	7,7%	7,6%	9,4%	7,8%
3. De 500 à 750	8,5%	9,4%	10,8%	10,9%	9,9%	10,0%	9,9%
4. De 750 à 1 000	8,6%	8,7%	10,7%	10,7%	9,1%	9,6%	9,5%
5. De 1 000 à 1 500	7,6%	7,4%	9,1%	9,1%	8,4%	8,6%	8,4%
6. De 1 500 à 2 000	7,5%	7,0%	8,7%	8,8%	7,8%	8,4%	8,0%
7. De 2 000 à 2 500	5,8%	5,9%	7,4%	7,9%	6,6%	6,9%	6,7%
8. De 2 500 à 3 000	6,8%	6,7%	7,9%	6,9%	6,7%	6,2%	6,8%
9. De 3 000 à 3 500	6,1%	6,7%	6,4%	7,3%	5,8%	6,1%	6,4%
Total général	7,3%	7,4%	8,6%	8,6%	7,8%	8,4%	8,0%

Poids des financements départementaux dans le total des subventions externes

Strate de population	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
1. Moins de 250	20,0%	19,3%	19,6%	20,0%	19,2%	26,1%	20,9%
2. De 250 à 500	22,2%	22,6%	21,5%	22,6%	22,3%	26,3%	23,0%
3. De 500 à 750	29,2%	30,6%	29,5%	31,4%	29,9%	28,1%	29,7%
4. De 750 à 1 000	29,6%	29,8%	29,9%	31,5%	28,8%	29,3%	29,8%
5. De 1 000 à 1 500	28,0%	27,2%	27,8%	29,9%	28,2%	27,0%	28,0%
6. De 1 500 à 2 000	31,2%	28,3%	28,9%	30,5%	27,8%	28,4%	29,1%
7. De 2 000 à 2 500	26,6%	26,1%	26,3%	27,1%	25,7%	26,0%	26,3%
8. De 2 500 à 3 000	27,4%	28,7%	27,7%	26,9%	25,7%	23,5%	26,5%
9. De 3 000 à 3 500	27,8%	30,3%	24,7%	26,1%	23,1%	23,9%	25,9%
Total général	26,7%	26,7%	26,3%	27,4%	25,8%	26,8%	26,6%

LES DÉPARTEMENTS
REPRÉSENTENT
PLUS DU QUART DES
SUBVENTIONS REÇUES
PAR LES COMMUNES
RURALES

Dans le total des subventions reçues par les communes rurales, les départements représentent en moyenne, bon an mal an, plus du quart du total.

On peut noter par induction, pour les plus petites communes, l'importance des autres financeurs, et en particulier de l'État ; ceci s'explique sans doute par la nature des dispositifs en vigueur, en particulier la DETR ; mais aussi le caractère significatif du rôle des départements dans les projets des collectivités de 500 à 2000 habitants, puisqu'ils pèsent pour près d'un tiers dans les ressources externes. Ceci tient sans doute à la nature même desdits projets, que l'absence de données fonctionnelles systématiques dans les comptes des communes rurales ne permet pas de déterminer précisément.

On peut toutefois en avoir une vision approchée en examinant les domaines dans lesquels les départements agissent par le moyen des subventions qu'ils versent aux communes. Ainsi, alors que la population des départements « ruraux » (hors outre-mer) représentait en 2023 43% du total, les subventions versées en moyenne, de 2018 à 2023, aux collectivités du bloc communal dans ces départements pèsent à hauteur de 69% du total inscrit sur la fonction « aménagement et développement rural », ce qui n'a rien de surprenant ; mais elles représentent également plus que leur poids démographique dans les domaines de la culture, de la voirie, de l'environnement et du développement économique. Il semble donc clair

que les financements départementaux viennent, au moins en partie, couvrir les lacunes d'autres dispositifs ; ou, dans un domaine tel que l'enseignement, trouvent peu à s'appliquer du fait même de l'organisation scolaire au titre de laquelle les plus petites communes n'ont, en pratique, pas d'investissements à réaliser.

Cela se traduit, au final, par des disparités non négligeables en fonction des départements, de leur capacité financière comme de celle des communes rurales bénéficiaires, et des priorités d'action publique exprimées d'un territoire à l'autre. Le tableau ci-dessous montre bien l'hétérogénéité des situations par rapport à un montant moyen de 25,25€ par habitant sur la période 2018-2023. ●

Hétérogénéité du montant moyen par habitant

Montant moyen	Nombre de départements analysés
< 15 €/habitant	23
Entre 15 € et 20 €/habitant	17
Entre 20 € et 25,25 €/habitant	18
Entre 25,25 € et 40 €/habitant	19
Plus de 40 € par habitant	15

DES DISPARITÉS NON NÉGLIGEABLES
EN FONCTION DES DÉPARTEMENTS

Étude réalisée par
Luc Alain Vervisch
- Directeur des Études et de la
Recherche - La Banque Postale.

➔ www.labanquepostale.com



CONGRÈS DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

Communes et département : un duo d'avenir !
La force de la proximité

DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2024
SAINT-JULIEN & ARCEAU (CÔTE D'OR)



Valorisez vos terrains inexploités & obtenez un revenu additionnel pour votre collectivité !



A noter dans vos agendas !

Webinaire : **jeudi 24 octobre 2024 à 11h**

Valorisez les terrains de votre commune dès 1 ha grâce au solaire !
Cas pratiques et conditions d'implantation

Inscriptions : amrf@amrf.fr



Transition énergétique



Revenu additionnel



Valorisation
terrains dégradés

Parc Solaire de Gron (89)

Générale du Solaire **achète ou loue pour une durée de 40 ans minimum**, du foncier **inexploité**, pour y installer une **centrale solaire** et produire de l'**électricité verte**.

Faites-nous part de votre projet :

01 72 71 59 01

contact@gdsolaire.com

www.gdsolaire.com

#Territoires **#TransitionEnergétique**



Générale du Solaire est partenaire de l'Association des **Maires Ruraux de France**. L'AMRF et Générale du Solaire partagent le même engagement d'un **développement équilibré du territoire**.